Droits Quotidiens

A qui faut-il demander les allocations familiales ? (enfant né avant le 1er janvier 2020)

Mise à jour : Lundi 30 janvier 2023
Région wallonne

Avant d'aller plus loin

Cette fiche s'applique aux enfants :

- domiciliés en **Wallonie** ;
- **nés avant** le 1er janvier 2020.

Cette fiche a été mise à jour il y a plus d'un an.

Vous devez vous adresser à votre caisse d'allocations familiales.

Depuis le 1er janvier 2021, tous les parents peuvent **choisir leur caisse d'allocations familiales.**

En Wallonie, vous pouvez choisir entre 5 caisses :

- la caisse publique : FAMIWAL ;
  ou
- une caisse privée:
  - Parentia ;
  - Camille ;
  - Infino ;
  - Kidslife

Voici les règles pour savoir quelle est votre caisse d'allocations familiales (dans l'ancien système).

- **Si le parent attributaire est travailleur salarié**, la demande d'allocations familiales doit être adressée à :
  - la caisse d'allocations familiales de son dernier employeur ;
    ou
  - FAMIWAL si l'employeur n'est affilié à aucune caisse.
    - Si ce parent est actuellement travailleur salarié, il adresse sa demande à la caisse à laquelle son employeur actuel est affilié.
    - S'il est malade, ou au chômage, ou pensionné, il adresse sa demande à la caisse de son ancien employeur.
    - Par contre, s'il reprend un nouveau travail, il adresse sa demande à la caisse de son nouvel employeur.

- **Si le parent attributaire est travailleur indépendant**, il adresse sa demande à la caisse d'allocations familiales dont dépend sa caisse d'assurances sociales.

- **Si le parent attributaire est fonctionnaire**, il adresse sa demande à FAMIWAL en principe.

Pour plus d'informations, voyez le site de :

- FAMIWAL ;
- Camille ;
- Infino ;
- Parentia ;
- Kidslife.

Pour plus d’informations vous pouvez consulter :

Les références légales

Articles 34 à 38 et 51 à 66 de la loi générale relative aux allocations familiales (LGAF) du 19 décembre 1939.

Article 72 du décret de la région wallonne du 8 février 2018 relatif à la gestion et au paiement des prestations familiales.

Les documents types

Aucun document type lié.

BY NC ND